

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 1248-203-2011**

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 26 avril 2011, le règlement suivant :

**Règlement 1248-203-2011** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-1993 afin d'agrandir la zone H-114 à même une partie de la zone P-116.

Le 2 mai 2011, la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a avisé la Ville de Beloeil que ce règlement n'a pas à faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, et ce, en vertu du règlement 22 intitulé "Règlement sur la conformité" adopté par la Municipalité régionale du comté de la Vallée-du-Richelieu le 5 juin 1997.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 14 mai 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.